

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 6 septembre 2016, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

Voir procès-verbal
de correction
page 7150

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : Madame la conseillère Monique Savard

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Geneviève Lauzière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, François Gamache, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

245-09-16

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 6 septembre 2016

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Clairette Gemme McDuff
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 6 septembre 2016, à savoir :

1. **Ouverture de la séance par le président de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour de la séance**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 6 septembre 2016
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 16 août 2016
4. **Approbation des comptes du mois**
 - 4.1 Approbation des comptes du mois
5. **Administration générale**
 - 5.1 Dépôt – Liste des embauches du mois
 - 5.2 Schéma de couverture de risques – Adoption du plan de mise en œuvre
 - 5.3 Dépôt – Procès-verbal de correction - Résolution numéro 243-08-16 - Séance ordinaire du 16 août 2016
 - 5.4 Appui – Office municipal d'habitation de Saint-Amable – Installation de pieux au 300, rue Dominique
 - 5.5 Nominations – Représentants de la Couronne Sud – Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain
6. **Communications**

S.O.
7. **Greffe et réglementation**
 - 7.1 Adoption – Second projet de règlement 705-04-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter la zone A1-101 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" »
 - 7.2 Adoption – Second projet de règlement 712-11-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'ajouter des

dispositions relatives aux bâtiments à usages mixtes, à certains terrains transversaux adossés à la terrasse Brion, aux constructions prohibées, aux marges de recul de certains bâtiments, accessoires et de certaines constructions, aux caractéristiques de garages privés, aux solariums, aux vérandas, aux maisons mobiles, aux usages permis dans la zone I-31, aux enseignes portatives, aux porte-à-faux, et d'apporter des modifications, ajouts et précisions d'ordre normatif, administratif et sémantique »

- 7.4 Adoption – Règlement 697-01-2016 modifiant le Règlement 697-00-2012 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet de la Municipalité afin d'y apporter certaines précisions et corrections
- 7.5 Adoption – Règlement 714-01-2016 modifiant le Règlement 714-00-2013 déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection
- 7.6 Adoption – Règlement 724-01-2016 modifiant le Règlement 724-00-2014 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable afin de tenir compte d'une modification de la loi
- 7.7 Adoption – Règlement 741-00-2016 sur la régie interne du conseil municipal, Code de bonne conduite et Charte de l'amabilité
- 7.8 Adoption - Règlement 742-00-2016 décrétant une dépense de 125 000 \$, un emprunt au fonds général pour l'exécution de travaux de remplacement d'une partie d'une conduite d'égout pluvial sur la rue du Cagou ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale
- 8. Service des incendies**
S.O.
- 9. Service des loisirs culturels**
9.2 Autorisation de dépôt et désignation d'une mandataire - Rapport annuel sur l'acquisition de livres par les acheteurs institutionnels, états financiers 2015 de la bibliothèque municipale et enquête annuelle sur les bibliothèques municipales – Ministère de la Culture et des Communications du Québec
- 10. Service des loisirs récréatifs et communautaires**
S.O.
- 11.1 Adjudication de contrat – Appel d'offres APP-16-014-TP par invitations concernant la fourniture et la livraison de sel de déglçage pour la saison hivernale 2016-2017
- 11.2 Autorisation de paiement – Décompte progressif n° 3 – Infrastructures municipales – Phases VIII et IX – Contrat APP-15-052-GE
- 12. Trésorerie et finances**
12.1 Acceptation de dépôt – États financiers de 2015 – Office municipal d'habitation de Saint-Amable
- 13. Urbanisme**
S.O.
- 14. Correspondance reçue**
- a) **MRC de Marguerite-d'Youville**
-Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2016;
- b) **Ville de Saint-Basile-le-Grand**
-Résolution 2016-08-244 - Opposition à l'assujettissement des OSBL au Projet de loi 56 : Loi sur la transparence en matière de lobbyisme
- 15. Varia**
- 16. Période de questions**
- 17. Levée de la séance**
17.1 Levée de la séance ordinaire

Adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

246-09-16

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 16 août 2016

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

le conseiller Mario McDuff
le conseiller Dominic Gemme
à l'unanimité

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 16 août 2016.

Adoptée.

4. COMPTES DU MOIS

247-09-16 Approbation des comptes du mois

Je, soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Montant total des engagements (80 commandes)	156 882,58 \$
Montant total des dépenses du rapport (57 factures)	181 709,59 \$
Salaires (périodes 17 et 18)	265 467,04 \$
Total	604 059,21 \$

Signé ce 6 septembre 2016.

Carmen McDuff, directrice générale et sec.-trés.

CONSIDÉRANT les listes de dépenses et engagements de fonds, jointes à la présente résolution, qui présentent une description des montants, les dates, les échéances et le nom du fournisseur pour chaque dépense ou engagement ainsi que les postes d'imputation budgétaire;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'AUTORISER les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER le paiement des dépenses énumérées sur la liste jointe aux présentes, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

248-09-16 Dépôt – Liste des embauches du mois

Conformément au paragraphe 3.1(d) du Règlement 701-00-2012 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des embauches du mois d'août à la séance du conseil suivant celles-ci.

249-09-16 Schéma de couverture de risques – Adoption du plan de mise en œuvre

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC de Marguerite-D'Youville (la MRC) de réviser son schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie,

conformément à l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q., c. S-3.4) (la Loi);

CONSIDÉRANT que l'article 14 de la Loi prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par l'élaboration de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT que le Comité de sécurité incendie mis en place par la MRC a déposé auprès du conseil de la MRC, conformément à l'article 14 de la Loi, différents scénarios quant à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la Loi prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que l'article 47 de la Loi prévoit une immunité à l'égard des municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma, conformément à l'article 10 de la Loi;

IL EST PROPOSÉ par	le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par	le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU	à l'unanimité

DE RETENIR le scénario d'optimisation adopté par le conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville (la MRC) le 25 août 2016, incluant les éléments suivants :

- la mise en place et l'application d'un plan de prévention régional à l'échelle de la MRC contenant les cinq (5) programmes prévus dans les orientations ministérielles en sécurité incendie :
 - évaluation et analyse des incidents (recherche et cause);
 - évaluation et application de la réglementation municipale;
 - installation d'avertisseur de fumée et vérification de son fonctionnement;
 - inspection périodique des risques plus élevés;
 - instauration d'activités de sensibilisation du public;
- la planification des ressources humaines et matérielles afin que les municipalités puissent répondre à l'objectif de la force de frappe à l'aide d'entraide automatique multicaserne pour les risques, faibles, moyens, élevés et très élevés;
- la planification de la mise en place de mesures d'autoprotection;
- la participation à l'harmonisation des ressources et des organisations avec les structures vouées à la sécurité du public;

D'ENTÉRINER le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la mise en œuvre sur le territoire de la MRC;

DE S'ENGAGER formellement à mettre en œuvre les actions proposées dans ce plan, en lien avec la MRC, qui est l'organisation responsable du suivi du schéma.

Adoptée.

**250-09-16 Dépôt – Procès-verbal de correction - Résolution numéro 243-08-16 -
Séance ordinaire du 16 août 2016**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un procès-verbal de correction visant la résolution 243-08-2016, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 août 2016.

251-09-16 Appui – Office municipal d'habitation de Saint-Amable – Installation de pieux au 300, rue Dominique

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable (OMH) souhaite entreprendre la rénovation du bâtiment situé au 300, rue Dominique;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment présente des problèmes de structure;

CONSIDÉRANT que l'OMH a déposé une demande visant à solidifier son bâtiment au moyen de pieux;

CONSIDÉRANT que, pour pallier à ce problème de structure, la Société d'habitation du Québec préconise plutôt le remplacement du parement de briques par un parement plus léger, et ce, contrairement aux recommandations d'une architecte et d'un rapport d'expert;

CONSIDÉRANT les problèmes potentiels que cette solution est susceptible d'occasionner dans le futur;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Clairette Gemme McDuff
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'APPUYER l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable dans sa décision de procéder à l'installation de pieux pour stabiliser son bâtiment situé au 300, rue Dominique plutôt que de remplacer le parement de ce dernier.

Adoptée.

252-09-16 Nominations – Représentants de la Couronne Sud - Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain

CONSIDÉRANT que, selon la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (la Loi), les couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination de huit (8) élus pour faire partie du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (le RÉSEAU);

CONSIDÉRANT le consensus métropolitain qui prévoit que quatre (4) de ces sièges sont assignés à la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT que la Table des préfets et élus de la Couronne Sud recommandait à l'unanimité, lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2016, de diviser la Couronne Sud en deux secteurs, à savoir l'Est et l'Ouest, lesquels doivent désigner chacun un deux (2) représentants;

CONSIDÉRANT qu'un consensus se dégage autour des candidatures de mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie dans le secteur Est;

CONSIDÉRANT qu'un consensus se dégage autour des candidatures de messieurs Donat Serres et Claude Haineault dans le secteur Ouest;

CONSIDÉRANT que, selon la Loi, les conseils des municipalités locales des couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination des candidatures de façon consensuelle en adoptant une résolution;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ENTÉRINER les candidatures suivantes pour les postes de représentants des municipalités de la Couronne Sud au sein du conseil d'administration du RÉSEAU :

- madame Suzanne Roy, mairesse de la Ville de Sainte-Julie
- madame Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Beloeil
- monsieur Donat Serres, maire de la Ville de La Prairie
- monsieur Claude Haineault, maire de la Ville de Beauharnois;
-

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux officiers de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

Adoptée

6. COMMUNICATIONS

S.O.

7. GREFFE ET RÉGLEMENTATION

253-09-16

Adoption – Second projet de règlement 705-04-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter la zone A1-101 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" »

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par la conseillère Clairette Gemme McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le Second projet de règlement 705-04-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter la zone A1-101 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" ».

Adoptée.

254-09-16

Adoption – Second projet de règlement 712-11-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'ajouter des dispositions relatives aux bâtiments à usages mixtes, à certains terrains transversaux adossés à la terrasse Brion, aux constructions prohibées, aux marges de recul de certains bâtiments, accessoires et de certaines constructions, aux caractéristiques de garages privés, aux solariums, aux vérandas, aux maisons mobiles, aux usages permis dans la zone I-31, aux enseignes portatives, aux porte-à-faux, et d'apporter des

modifications, ajouts et précisions d'ordre normatif, administratif et sémantique »

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le Second projet de règlement 712-11-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'ajouter des dispositions relatives aux bâtiments à usages mixtes, à certains terrains transversaux adossés à la terrasse Brion, aux constructions prohibées, aux marges de recul de certains bâtiments, accessoires et de certaines constructions, aux caractéristiques de garages privés, aux solariums, aux vérandas, aux maisons mobiles, aux usages permis dans la zone I-31, aux enseignes portatives, aux porte-à-faux, et d'apporter des modifications, ajouts et précisions d'ordre normatif, administratif et sémantique ».

Adoptée.

255-09-16 Adoption – Règlement 691-01-2016 modifiant le Règlement 691-00-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Amable afin de tenir compte d'une modification de la loi

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement 691-00-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Amable afin de tenir compte d'une modification de la loi;

DE TRANSMETTRE une copie conforme du Règlement au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

Adoptée

256-09-16 Adoption – Règlement 697-01-2016 modifiant le Règlement 697-00-2012 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet de la Municipalité afin d'y apporter certaines précisions et corrections

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement 697-01-2016 modifiant le Règlement 697-00-2012 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet de la Municipalité afin d'y apporter certaines précisions et corrections.

Adoptée

257-09-16 Adoption – Règlement 714-01-2016 modifiant le Règlement 714-00-2013 déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Poitras
APPUYÉ par le conseiller Dominic Gemme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement 714-01-2016 modifiant le Règlement 714-00-2013 déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection.

Adoptée

258-09-16 Adoption – Règlement 724-01-2016 modifiant le Règlement 724-00-2014 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable afin de tenir compte d'une modification de la loi

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Poitras
APPUYÉ par le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement 724-01-2016 modifiant le Règlement 724-00-2014 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable afin de tenir compte d'une modification de la loi;

DE TRANSMETTRE une copie conforme du Règlement au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

Adoptée

259-09-16 Adoption – Règlement 741-00-2016 sur la régie interne du conseil municipal, Code de bonne conduite et Charte de l'amabilité

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Poitras
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement 741-00-2016 sur la régie interne du conseil municipal;

D'ADOPTER, tels que présentés, le Code de bonne conduite ainsi que la Charte de l'amabilité annexés aux présentes.

Adoptée.

260-09-16 Adoption - Règlement 742-00-2016 décrétant une dépense de 125 000 \$, un emprunt au fonds général pour l'exécution de travaux de remplacement d'une partie d'une conduite d'égout pluvial sur la rue du Cagou ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement 742-00-2016 décrétant une dépense de 125 000 \$, un emprunt au fonds général pour l'exécution de travaux de remplacement d'une partie d'une conduite d'égout pluvial sur la rue du Cagou ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale.

Adoptée

8. INCENDIES

S.O.

9. LOISIRS CULTURELS

261-09-16

Autorisation de dépôt et de signature et désignation d'une mandataire - Demande d'aide financière – Programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – Ministère de la Culture et des Communications du Québec

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs culturels;

IL EST PROPOSÉ par	le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par	la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU	à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs culturels, madame France Therrien, à préparer une demande d'aide financière et à déposer celle-ci, pour et au nom de la Municipalité, auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

DE DÉSIGNER la directrice du Service des loisirs culturels, madame France Therrien, à titre de mandataire de la Municipalité aux fins de ce projet, y compris pour la signature, pour et au nom de la Municipalité, d'une convention d'aide financière ou de tout autre document requis pour donner effet aux présentes.

Adoptée.

262-09-16

Autorisation de dépôt et désignation d'une mandataire - Rapport annuel sur l'acquisition de livres par les acheteurs institutionnels, états financiers 2015 de la bibliothèque municipale et enquête annuelle sur les bibliothèques municipales – Ministère de la Culture et des Communications du Québec

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs culturels;

IL EST PROPOSÉ par	le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par	la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU	à l'unanimité

D'AUTORISER ET DE MANDATER la directrice du Service des loisirs culturels, madame France Therrien, à transmettre le rapport annuel sur l'acquisition de livres par les acheteurs institutionnels, les états financiers 2015 de la bibliothèque municipale et l'enquête annuelle sur les bibliothèques municipales ainsi que tout document afférent au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Adoptée.

10. LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

S.O.

11. SERVICES TECHNIQUES

263-09-16

Adjudication de contrat – Appel d’offres APP-16-014-TP par invitations concernant la fourniture et la livraison de sel de déglacage pour la saison hivernale 2016-2017

CONSIDÉRANT l’appel d’offres par invitations APP-16-014-TP concernant la fourniture et la livraison de sel de déglacage pour la saison hivernale 2016-2017;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par	le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par	le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU	à l’unanimité

D’ADJUGER le contrat APP-16-014-TP concernant la fourniture et la livraison de sel de déglacage pour la saison hivernale 2016-2017 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Compass Minerals Canada Corp., pour un montant de 60 844,77 \$, toutes taxes comprises;

D’IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-629.

Adoptée.

264-09-16

Autorisation de paiement – Décompte progressif n° 3 – Infrastructures municipales – Phases VIII et IX – Contrat APP-15-052-GE

CONSIDÉRANT la résolution 371-12-15;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par	le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par	le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU	à l’unanimité

D’AUTORISER le paiement du décompte progressif n° 3, portant le numéro 144258, en date du 31 août 2016, au montant de 803 597,99 \$, toutes taxes comprises, à l’entreprise Roxboro Excavation Inc., à même les fonds du Règlement d’emprunt 738-00-2015.

Adoptée.

12. TRÉSORERIE

265-09-16

Acceptation de dépôt – États financiers de 2015 – Office municipal d’habitation de Saint-Amable

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable, présentés dans le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Clairette Gemme McDuff
APPUYÉ par le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ACCEPTER le dépôt des états financiers de 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable, tels que présentés.

Adoptée.

13. URBANISME **S.O.**

14. CORRESPONDANCE REÇUE

- a) ***MRC de Marguerite-d'Youville***
-Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2016;
- b) ***Ville de Saint-Basile-le-Grand***
-Résolution 2016-08-244 - Opposition à l'assujettissement des OSBL au Projet de loi 56 : Loi sur la transparence en matière de lobbying

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions.

Une représentante du Mouvement scout de Saint-Amable dépose, à l'intention des membres du conseil, un document portant sur le mode de financement de certains organismes.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

266-09-16

Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ par La conseillère Nathalie Poitras
APPUYÉ par Le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE LEVER la séance à 20 h 21.

Adoptée.

Je, François Gamache, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.